



Date d'affichage : du 8 mai au 19 mai 2017, 16 h

INFIRMIER

Centre de Santé Marie Paul Sioui Vincent - CSMPSV

***Veuillez prendre note que vous devez présenter votre CV à chacun des concours dont vous rencontrez les exigences**

***Les personnes non retenues qui répondent aux exigences pourront être inscrites sur la liste de remplacement.**

Secteur :	Santé, Loisirs et Services sociaux
Supérieur :	Directeur adjoint à la santé et à la Qualité
Lieu de travail :	Centre de Santé Marie Paul Sioui Vincent 40, rue Chef Simon Romain, Wendake (Québec) G0A 4V0

Statut :	Temps plein régulier, syndiqué
Horaire :	CSMPSV : 35 heures par semaine Possibilité de travailler en soirée en clinique jeunesse et la fin de semaine, au besoin. 7 h 30 les journées de prélèvements
Quat de travail :	De jour
Début :	Mai 2017
Salaire :	Entre 23.68 \$ et 37.42 \$ de l'heure

Accessibilité :

- 1- Aux employés réguliers du CNHW syndiqués SECNHWS;**
- 2- Aux membres de la Nation huronne-wendat;**
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3- Aux employés temporaires du CNHW;**
- 4- À la population.**

Sommaire :

Le titulaire du poste doit assumer l'ensemble des soins infirmiers en fonction des besoins biopsychosociaux d'usagers ou de groupes de personnes qui lui sont confiés. Il évalue l'état de santé, déterminer et assurer la réalisation du plan de soins et de traitements infirmiers des usagers présentant des problèmes de santé complexes et/ou des dimensions biopsychosociales variées. Il prodigue les soins et traitements infirmiers dans le but de maintenir la santé, de la rétablir et de prévenir la maladie.

** Ce poste répond aux exigences d'Agrément Canada en matière d'amélioration continue de la qualité des services.*

Fonctions principales :

- Dispenser des soins et des services de qualité à la clientèle;
- Mettre en application le programme d'amélioration continue de la qualité/sécurité que sous-tend la démarche d'Agrément (Santé et services sociaux);
- Exécuter d'autres tâches spécifiques à son poste.



Date d'affichage : du 8 mai au 19 mai 2017, 16 h

Exigences :

- Membre en règle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (une preuve doit être fournie annuellement à la direction) ;
- Certificat en santé communautaire terminé ou engagement à l'obtenir dans les 3 ans suivant l'embauche;
- 2 ans d'expérience dans le domaine;
- Certificat en gérontologie ou l'équivalent (atout);
- Maîtrise du français à l'écrit et à l'oral;
- Connaissance de la suite Microsoft Office;
- Connaissance de la culture huronne-wendat (atout);
- Posséder un véhicule automobile ainsi qu'un permis de conduire valide.

Qualités requises :

Autonomie, travail d'équipe, initiative, écoute et empathie, esprit d'analyse, gérer le changement, orienté le client, dynamique, relations interpersonnelles, discrétion et respect de la confidentialité, sens des responsabilités, sens de l'observation, sens de l'organisation et de la planification, gérer les priorités.

La description de tâches détaillée est disponible en communiquant avec la Direction des ressources humaines aux coordonnées ci-dessous.

Les personnes intéressées à poser leur candidature devront faire parvenir leur curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation en y inscrivant le numéro du concours ainsi que leur diplôme et leur relevé de notes sous pli confidentiel à la Direction des ressources humaines avant la fin de l'affichage.

Conseil de la Nation huronne-wendat
Direction des ressources humaines
255, Place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) G0A 4V0
Ou par courriel à : rh@cnhw.qc.ca

SEULS LES CANDIDATS AYANT ÉTÉ RETENUS LORS DE LA PRÉ-SÉLECTION SERONT REJOINTS POUR LES ENTREVUES

Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences du poste seront retenues après évaluation. Aucune demande d'emploi reçue après la date et heure de la fin de l'affichage ne sera considérée.

Le candidat sélectionné pourrait devoir se soumettre à une enquête d'antécédents avant d'obtenir le poste. En déposant sa candidature pour un concours, la personne accepte que son nom soit diffusé publiquement advenant qu'elle soit celle ayant obtenu la meilleure évaluation.

Le Conseil de la Nation huronne-wendat se réserve le droit de rejeter toutes les candidatures reçues et de n'embaucher aucune personne, même celle ayant obtenu le meilleur résultat lors de l'entrevue pour le concours.